

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 20 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle du Lauragais - Maison des Associations de Bouloc.

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Patrice LAGORCE, Gilles MARTIN, Pierre SANCHEZ, Yvan GONZALEZ, Jacques LAMARQUE

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Diane ESQUERRE, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrick CATALA, Claude MARIN

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Patrick PLICQUE, Philippe SEILLES, Brigitte GALY

CCF : Francis BERGON, Ghislaine CABESSUT, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Geneviève LE CHARPENTIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Isabelle GAYRAUD

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC à Guy NAVLET

Secrétaire de séance : Patrick PAPILLAULT – Désigné à l'unanimité

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 12/02/2019

Membres présents : 31

Pouvoirs : 2

Domaine : Finances
Délibération n°: 19/101

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Le Président expose que la loi NOTRe introduit l'obligation de produire un Rapport d'Orientation Budgétaire, constituant ainsi la première étape de la procédure budgétaire, qui servira de base au Débat d'Orientation Budgétaire qui conditionne le vote du Budget Primitif.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et doit être acté par délibération.

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022,

CONSIDERANT que le Rapport d'Orientation Budgétaire remis aux délégués du PETR Pays Tolosan apporte les éléments d'information essentiels pour engager le débat,
CONSIDERANT qu'il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Acte que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 a bien été présenté.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 février 2019.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 février 2019
Au registre sont les signatures

PETR PAYS TOLOSAN

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été introduit par la loi NOTRe, il constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce dernier, vise à apporter aux délégués les éléments d'information sur les orientations budgétaires donnant lieu à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) acté par délibération.

Fondements juridiques :

- Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022

I. EPCI MEMBRES DU PETR PAYS TOLOSAN

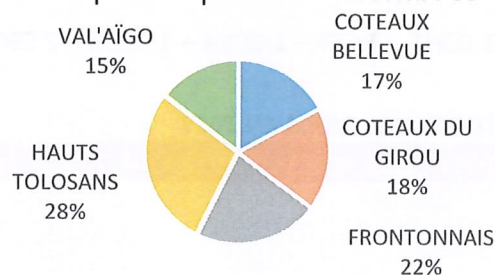
La commune de **Buzet Sur Tarn** a intégré officiellement le PETR Pays Tolosan, le nouveau périmètre s'étendant sur 73 communes, a été acté par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019.

EPCI MEMBRES	NBR COMMUNES	POPULATION*	DENSITE
COTEAUX BELLEVUE	7 communes	20 219 habitants	419 hab/km ²
COTEAUX DU GIROU	18 communes	21 376 habitants	101 hab/km ²
FRONTONNAIS	10 communes	25 945 habitants	159 hab/km ²
HAUTS TOLOSANS	29 communes	33 189 habitants	87 hab/km ²
VAL'AÏGO	9 communes	17 158 habitants	124 hab/km ²
TOTAL	73 communes	117 887 habitants	

*Données DGCL BANATIC 2018

La participation des EPCI Membres proposée en 2019 reste inchangée à **1€ par habitant**.

Participation par EPCI membres





II. Historique du PETR

a. DETAILS DES ACTIONS REALISEES DEPUIS LA CREATION DU PETR PAYS TOLOSAN

HISTORIQUE DES ACTIONS DU PETR				
	2015	2016	2017	2018
PETR PAYS TOLOSAN	Création du PETR	Rédaction, Approbation du Projet de Territoire, Candidature SPôTT, Comités Interfonds	AAP Territoire engagé dans une transition énergétique, AMI Tiers Lieux, Comités Interfonds	Comités Interfonds, Contribution SRADDET, Rédaction Contrat Territorial Occitanie (CTOP), AMI trophées de l'innovation territoriale
EUROPE - LEADER		Adaptation de la candidature LEADER	LEADER - 15 projets : 617 744 €	LEADER - 11 projets : 428 806 €
ETAT - CORU		Rédaction Contrat de ruralité	CORU - 13 projets : 1 124 771 €	CORU - 14 projets : 1 208 787 €
REGION - CRU & CTOP	Rédaction CRU	CRU - 3 projets : 113 347 €	CRU - 8 projets : 378 804 €	CTOP - 18 projets : 618 889 €
DEPARTEMENT		Salon du Tourisme + mise en place EIE	Salon du Tourisme + EIE	Salon du Tourisme + EIE

b. BILAN CONTRACTUALISATION ET AIDES FINANCIERES NOTIFIEES 2017-2018

EUROPE - FONDS FEADER - DISPOSITIF LEADER		
Nombre de projets	Bénéficiaires	Total des aides
2017 : 15 projets présentés	3 CCF – 3 CCHT – 3 CCCB – 3 C3G – 1 CCVA – 1 CDMA – 1 PETR	617 744 €
2018 : 11 projets présentés	3 CCF – 1 CCHT – 2 C3G – 2 PETR	428 806 €*
ETAT - CONTRAT DU RURALITE		
2017 : 13 Projets présentés	4 CCF – 1 CCCB – 4 C3G – 3 CCHT – 1 CCVA	1 124 771 €
2018 : 14 Projets présentés	4 CCF – 2 CCCB – 5 CCHT – 2 CCVA – 1 PETR	1 208 787 €
REGION OCCITANIE – CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE		
2017 : 8 Projets présentés	1 CCF – 2 CCCB – 3 C3G – 2 CCVA	378 804 €
2018 : 18 Projets présentés	3 CCHT – 4 CCF – 1 CCVA – 1 CCCB – 7 C3G – 2 PETR	618 889 €
TOTAL DES AIDES EN 2017		2 121 319 €
TOTAL DES AIDES EN 2018		2 256 482 €



Maison des Associations
Chemin du Cros
31180 Rouffiac Tolosan
05.82.95.56.28

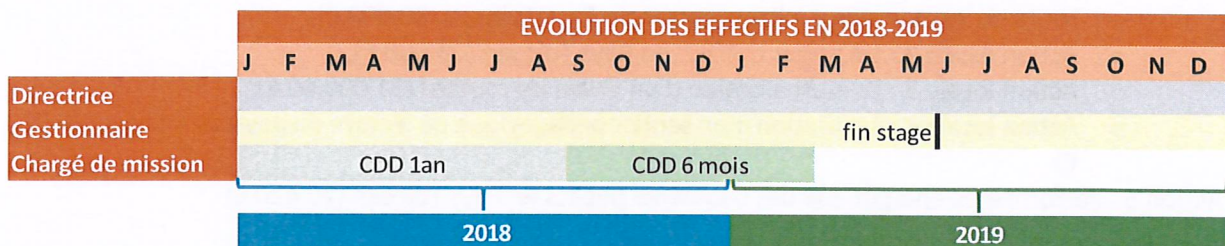
*L'arrêt de l'instruction au 1er avril 2018 et la reprise tardive du service réglementaire le 2 octobre se traduit par l'empilement de dossiers non traités. Cette situation éclaire sur la raison d'une baisse des aides en 2018, bien que le nombre de projets soumis au dispositif LEADER soit en augmentation.

Il est important de rappeler que l'ingénierie ne doit pas être perçue comme une charge mais comme **une plus-value**. Les aides et subventions obtenues par les collectivités se montent à **2 121 319 €** en 2017 et à **2 256 482 €** en 2018 (LEADER, Contrat de Ruralité et le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée).

L'enveloppe du programme LEADER 2014 – 2021 attribuée au GAL Pays Tolosan est de **2 470 000 €**. Les collectivités, associations et privés ont consommés **1 046 551 € en 2018**, ce qui représente une consommation de **40 % de l'enveloppe**. Au regard de l'interruption de l'instruction, ces chiffres révèlent une forte demande du territoire et le travail de terrain effectué par l'équipe technique tant pour l'information, l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire.

c. AGENTS DE LA STRUCTURE EN 2018 – FILIERE ADMINISTRATIVE – 3 ETP – 35H00 :

- Directrice : CDI droit public
- Gestionnaire Leader : Agent FPT
- Chargé de mission : CDD 6 mois au 1^{er} septembre 2018



III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

BUDGET PREVISIONNEL 2019					
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
Ch. 011	TOTAL CHARGES CARACT. GENER.	354 670,00 €	REPORT	0,00 €	
Ch. 012	FRAIS DE PERSONNEL	180 670,00 €	Ch. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00 €
Ch. 022	DEPENSES IMPREVUES	2 069,94 €	Ch. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 300,00 €
Ch. 023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	6 122,17 €	TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 500,00 €	
Ch. 65	CHARGES DE GESTION	16 800,00 €	001	EXCEDENT D'INVESTIS. REPORTE C/C	1 177,83 €
	DOTATION AMORTISSEMENT	3 200,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	6 122,17 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	563 532,11 €		1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00 €
002	EXCEDENT ANTERIEUR	40 435,11 €	Ch. 40	AMORTISSEMENTS	3 200,00 €
Ch. 013	ATTENUATION DE CHARGE	0,00 €	TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 500,00 €	
Ch. 74	DOTATIONS SUBVENTION	523 097,00 €			
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	563 532,11 €				



IV. ACTIONS DU PETR POUR L'ANNEE 2019

a. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'investissement se monte à **10 500 €** qui permettra de compléter le matériel lié au fonctionnement du PETR et à l'aménagement d'une salle de réunion.

b. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

LE PROGRAMME D'ACTIONS 2019

Ce budget est estimé à **262 937 €**.

Action 1 : **Jobijoba année 2** (27 018 €),

Action 2 : **Etude sur l'impact économique du tourisme en Pays Tolosan** (40 000 €),

Action 3 : **Outils de communication mutualisés** (coopération : promotion petits terroirs + autre : guide randonnées pour un montant de 48 000 €),

Action 4 : Coopération « **Pépites du Sud-Ouest – de Vins en découvertes** » (aucun coût pour le PETR Pays Tolosan)

- Action commune à tous les GAL (aucun coût pour le PETR Pays Tolosan)
 - Action locale 1 : **Le chemin de la vigne**, développement d'une brique spécifique sur une route du vin à intégrer à l'application du Pays Tolosan (30 000 €),
 - Action locale 2 : Un **projet culturel** en Pays Tolosan (26 000 €),
 - Action locale 3 : La mutualisation d'un **Guide du routard** (51 000.00 €),
 - Action locale 4 : Réalisation d'un **sentier pédagogique** de lecture du paysage viticole (20 500 €)

Action 5 : **Performance énergétique des bâtiments publics en Pays Tolosan** (20 420 €)

ACTION 1 : Mutualisation du site agrégateur Jobijoba pour le compte de nos EPCI membres :

❖ Contexte

Jobijoba est un moteur de recherche développé sur le principe des agrégateurs ; ce métamoteur couvre et intègre des centaines de sites d'emploi. Actuellement, les communautés de communes du Frontonnais, des Coteaux du Girou et de Val'Aïgo se sont équipées de cette plateforme d'emploi. Le montant annuel de cette action est de **27 018 € TTC**, contrat signé pour 2018 et 2019.

❖ Financement prévisionnel

- Ce projet est **éligible au dispositif LEADER** au titre de l'AXE 2 : action N°2A **mesure 5.1.2 Innover sur le tout numérique**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION JOBIJOBA		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	27 018 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	12 968 €	48%
Autofinancement	14 049 €	52%
TOTAL	27 018 €	100%



L'autofinancement prévisionnel de ce projet est de **14 049 €**.

Le coût de cette prestation est donc estimé à **0.13 €** par habitant (population : 117 887 habitants).

ACTION 2 : Etude sur l'impact économique du tourisme en Pays Tolosan

En 2012, une étude avait été menée sur l'impact économique du tourisme sur notre territoire intitulée « Le tourisme en Pays Tolosan, quels enjeux ? quel projet ? ». Les conclusions avaient été surprenantes car jusqu'alors ignorées : 166 000 entrées dans les sites de visites (patrimoine et loisirs), 240 emplois salariés concernant 164 établissements et **14 000 000 €** de recettes liées aux dépenses directes et indirectes de la fréquentation touristique sur le territoire.

Il est proposé d'actualiser cette étude pour apprécier l'évolution du poids de l'économie touristique, d'identifier les nouveaux acteurs et de conforter ou recentrer la stratégie touristique du Pays Tolosan.

Cette action est éligible à des subventions de l'Europe si elle porte sur l'ensemble du territoire du PETR et/ ou est commune à plusieurs EPCI Membres.

BUDGET PREVISIONNEL Etude sur l'impact économique du tourisme		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	40 000 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	24 000 €	60 %
Autofinancement	16 000 €	40 %
TOTAL	40 000 €	100 %

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **16 000 €**.

ACTION 3 : Outils de communication mutualisés

Un travail de rédaction avec les techniciens des EPCI membres a permis l'actualisation et l'impression de la carte touristique en 2018. Une seconde étape était de réaliser des outils de communication mutualisés (dépliants, flyer, cartes, topoguide...).

Ces actions sont éligibles à des subventions de l'Europe si elles portent sur l'ensemble du territoire du PETR et/ ou sont communes à plusieurs EPCI Membres (coopération entre territoires GAL)

BUDGET PREVISIONNEL Cartes et promotion touristiques		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	48 000 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	28 800 €	60%
Autofinancement	19 200 €	40%
TOTAL	48 000 €	100%

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **19 200 €**.

ACTION 4: Coopération « Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes »

La coopération est obligatoire dans le cadre du dispositif Leader. Le GAL Pays Tolosan a rencontré des GAL intéressés par une coopération sur la thématique de l'œnotourisme. Elle se décompose en deux grands volets, **l'action commune** déployée sur tous les GAL de la coopération et des **actions locales** spécifiques à chacun des GAL.

La coopération « **Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes** » s'articulera sur ces deux axes :

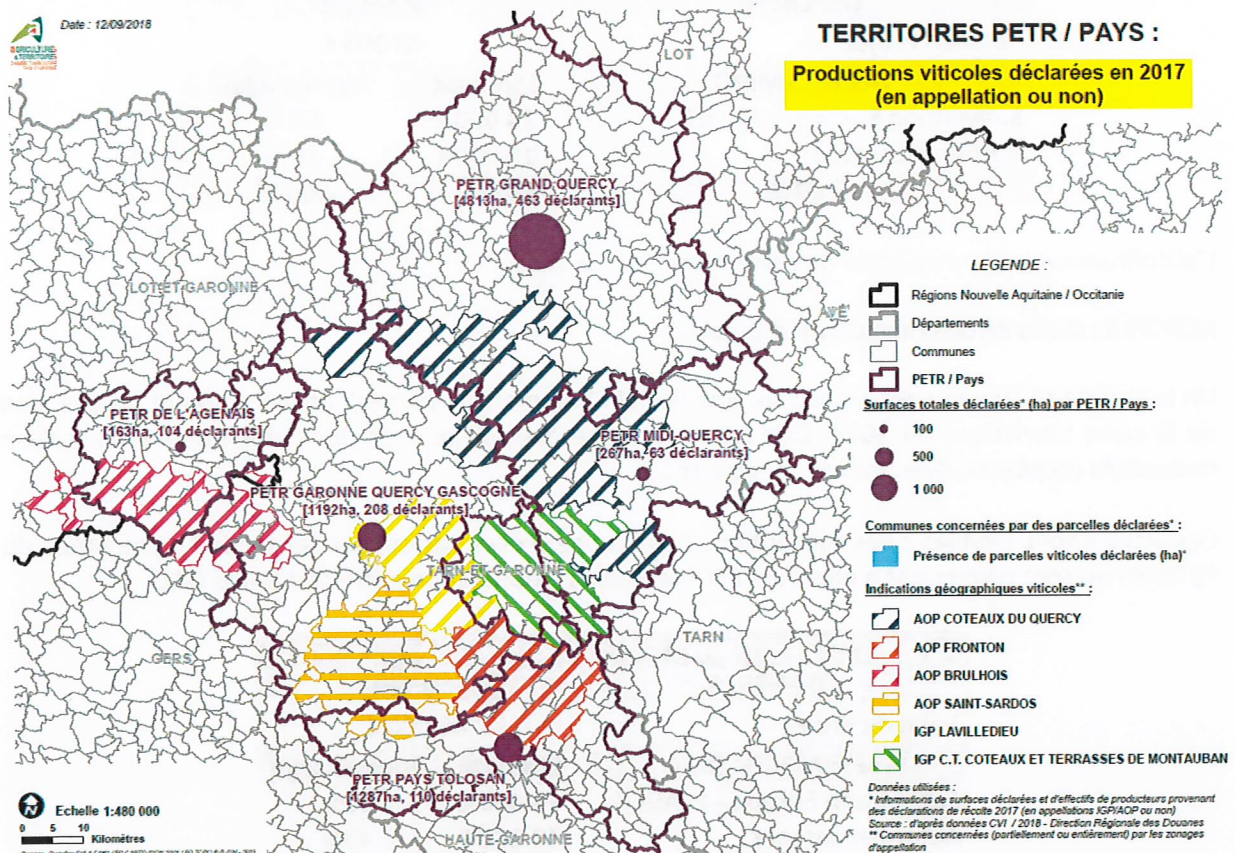
- **l'action commune à tous les GAL** : qualification de l'offre œnotouristique, communication et promotion événementielle de l'offre œnotouristique et diversification de l'offre. Les actions communes seront menées sous la responsabilité de l'ADT 82, en partenariat avec les CDT 47, ADT 46 et le CDT 31. La responsabilité technique est confiée à l'ADT 82.

Cette action estimée à **36 000 €** est entièrement financée par la mesure 19.3 du dispositif Leader.

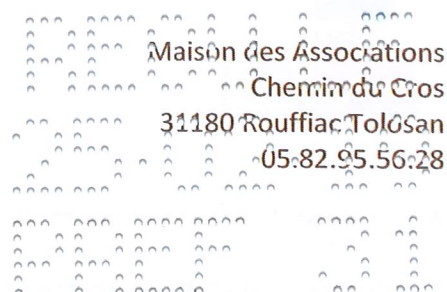
-les actions locales proposées par le GAL Pays Tolosan :

1. Chemin de la vigne : brique spécifique complémentaire à l'application CAP PAYS TOLOSAN : **41 000 €**
2. Un évènement culturel itinérant avec un thème lié à la vigne : **15 000 €**
3. Réalisation d'un guide du routard mutualisé entre les 5 GAL : **51 000 €**
4. Réalisation d'un sentier pédagogique de lecture de paysage viticole : **20 500 €**

CARTE DU TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET DE COOPERATION



La coopération s'articule autour d'une action commune déclinée sur l'ensemble du territoire des participants et d'actions locales sur chaque GAL.



Action locale 1 : Le chemin de la vigne (TNC)

❖ Rappel du contexte

L'expérimentation Territoire Numérique et Connecté (TNC) a été votée à l'unanimité par le Conseil Syndical du 25 novembre 2016. Cette expérimentation a pour objectif de présenter et valoriser les acteurs économiques (producteurs et acteurs du tourisme) de notre territoire sous la forme d'une application numérique disponible sur smartphone et tablette.

Le projet « **le chemin de la vigne** » est une opération complémentaire à l'application « **CAP PAYS TOLOSAN** ». Dans le cadre de la coopération sur la thématique de l'œnotourisme, il est prévu le développement d'une brique spécifique : la création d'un chemin de randonnée équipé de balises qui permettront de découvrir le paysage modelé par la vigne, la faune et flore spécifiques au vignoble, les petits patrimoines et la médiation culturelle sur le vin...

Cette action peut être développée dans chaque EPCI à partir du moment où il y a convergence avec le thème de la vigne et du vin.

Le budget prévisionnel de ce projet est de **30 000 € TTC**. Ce montant comprend le développement, l'alimentation de l'application, la communication ainsi que la maintenance et l'hébergement.

❖ Financement prévisionnel

- Ce projet est **éligible aux subventions LEADER** au titre de l'AXE 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux, action 3B Coopération.
- Ce projet a retenu l'attention de l'Etat en première année et nous permet de solliciter à nouveau une subvention.
- Une aide à la Région au titre de la Dotation Innovation et Expérimentation doit intervenir en 2019.

BUDGET PREVISIONNEL Le chemin de la vigne		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	30 000 € TTC	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention ETAT	7 500 €	25%
Subvention Région	7 500 €	25%
Subvention Europe - LEADER	9 000 €	30%
Autofinancement	6 000 €	20%
TOTAL	30 000 €	100%

L'autofinancement prévisionnel de ce projet est de **6 000 €**.

Prestation pour la brique coopération : 25 000 €

Communication : 5 000 €



Action locale 2 : Projet culturel en Pays Tolosan

Devant les difficultés rencontrées par les acteurs culturels pour accéder à des financements, notamment du dispositif LEADER, il est proposé de réaliser un projet culturel de territoire sur le thème de la vigne et du vin.

Le PETR Pays Tolosan propose, via un appel à projet, de réaliser une programmation culturelle itinérante portée par nos acteurs culturels dans le cadre de cette coopération (5 200 € par EPCI).

BUDGET PREVISIONNEL Projet Culturel		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	26 000 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	15 600 €	60%
Département	2 200 €	9%
Autofinancement	8 200 €	31%
TOTAL	26 000 €	100 %

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **8 200 €**.

Action locale 3 : Réalisation d'un guide du routard

Il a été proposé la mutualisation d'un guide du routard « *les pépites viticoles du Sud-Ouest* » sur les 5 GAL coopérants. Cette édition permettra, par l'entrée vignoble, de promouvoir tout le territoire de chaque GAL, de référencer plus d'informations et de le mettre à disposition du public sur un territoire plus étendu (distribution effectuée par tous les OT des 5 GAL), ainsi que de négocier une baisse du coût de la prestation. Elle permettra de proposer aux touristes des itinéraires oenotouristiques et de les fidéliser en les faisant circuler sur nos territoires.

BUDGET PREVISIONNEL Guide du routard		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	51 000 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	30 600 €	60 %
Autofinancement	20 400 €	40 %
TOTAL	51 000 €	100 %

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **20 400 €**.

Action locale 4 : Réalisation d'un sentier pédagogique de lecture de paysage viticole

La création d'un sentier pédagogique d'interprétation du paysage modelé par la vigne est proposée. Ce parcours en milieu naturel permet aux visiteurs (habitants, excursionnistes et touristes) de découvrir les milieux traversés avec une signalétique adaptée (faune, flore, points de vue..).

BUDGET PREVISIONNEL Sentier pédagogique		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	20 500 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	12 300 €	60 %
Autofinancement	8 200 €	40 %
TOTAL	20 500 €	100 %

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **8 200 €**.

ACTION 5 : Performance énergétique des bâtiments publics en Pays Tolosan

Le dispositif de Conseiller en Energie Partagé consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille suffisante pour embaucher un technicien spécialisé. C'est aussi l'occasion de mutualiser des moyens, partager des réflexions, engager des actions collectives entre plusieurs collectivités et mettre en avant les bonnes pratiques.

Il accompagne ainsi la collectivité (élus et services) dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, en vue de réduire les consommations et dépenses énergétiques et ainsi de limiter son empreinte carbone. Ce travail nécessite l'établissement d'un état des lieux et d'un suivi dans le temps, des consommations et dépenses énergétiques. Cette première phase se concrétise par des préconisations allant de travaux légers à des projets plus importants et complexes (réhabilitation globale de bâtiments, exploitation et maintenance des installations de chaufferie, etc.).

Sur l'ensemble de ces actions, le CEP accompagne la collectivité dans ses réflexions, et notamment dans ses besoins de prestataires extérieurs (aide à la rédaction de cahier des charges, à l'analyse des offres et des préconisations, évaluation a posteriori des économies générées, etc.).

Le coût d'un CEP est estimé à 35 000.00 € sur une année complète. Le recrutement pouvant être effectif à compter de juin 2019, le montant estimatif du recrutement serait de 20 420.00 €.

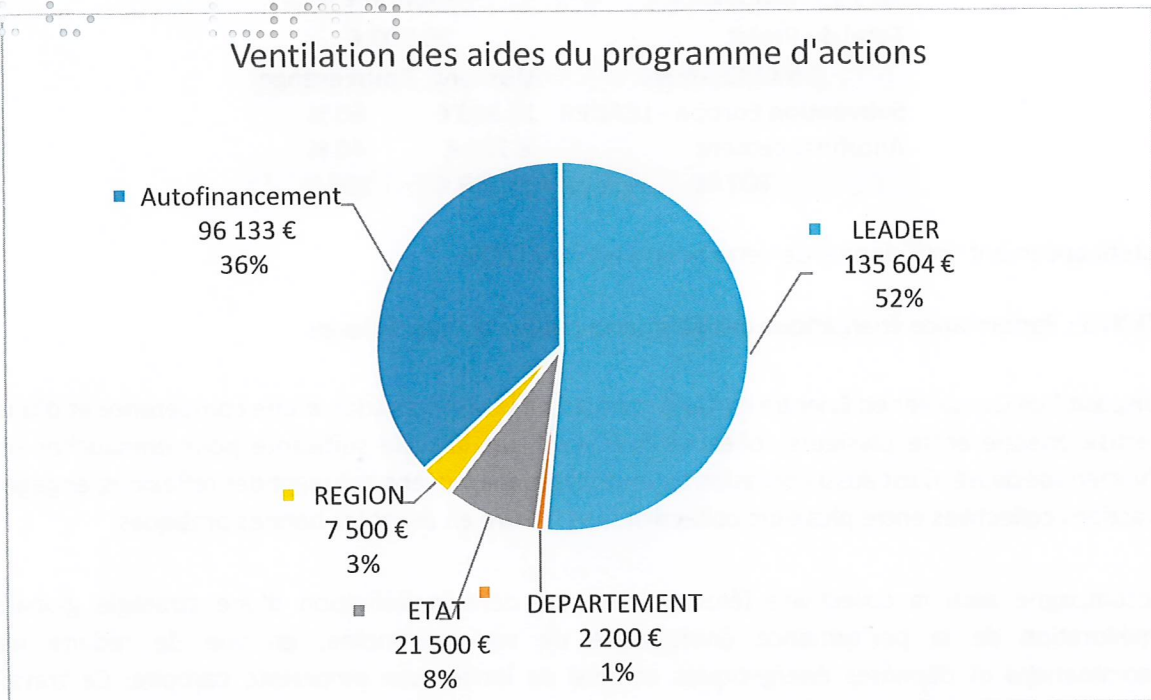
L'ADEME finance ce poste forfaitairement :

- CEP : 24 000 €/an sur 3 ans
- Petits équipements : 5 000 € maxi pour les 3 années
- Communication : 5 000 € maxi pour les 3 années

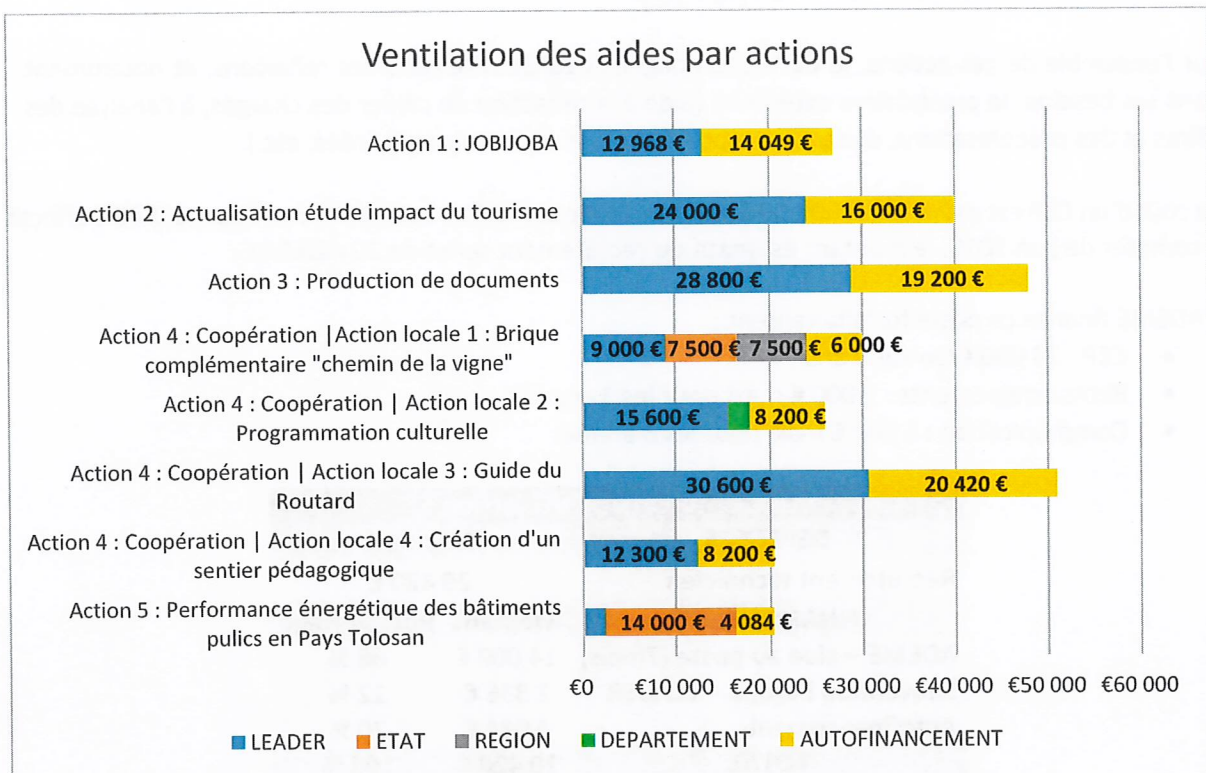
BUDGET PREVISIONNEL Action 5		
DEPENSES	Montant	
Recrutement technicien	20 420 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
ADEME – aide au poste (7mois)	14 000 €	68 %
Subvention Europe – LEADER	2 336 €	12 %
Autofinancement	4 084 €	20 %
TOTAL	20 420 €	100 %

L'autofinancement prévisionnel de cette action est de **4 084 €**.

Bilan du programme d'actions du PETR Pays Tolosan



Les actions proposées ont un coût global de **262 937 €** dont la part restante à la charge du PETR est de **96 133 € (36 %)**.



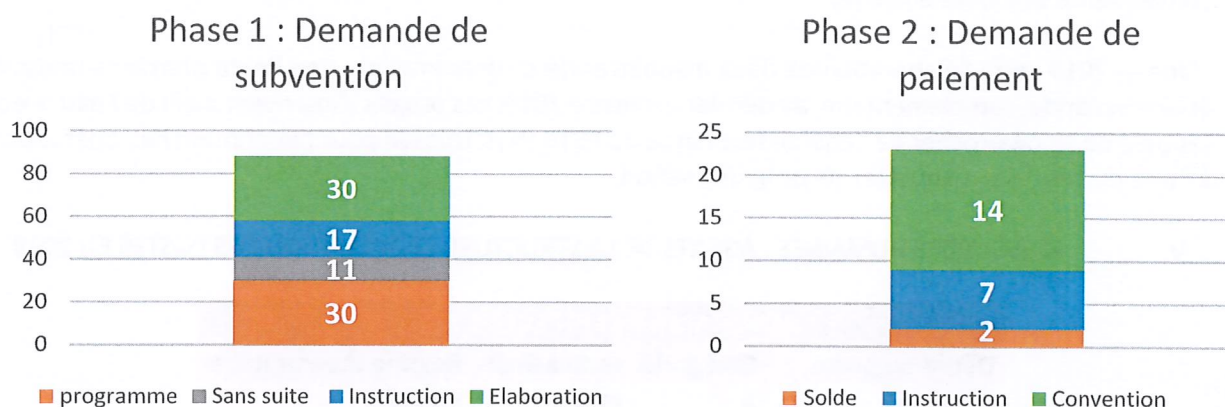
c. ACTIONS TERRITORIALES

o Animation/Ingénierie du dispositif Leader

L'arrêt de l'instruction en avril 2018 n'a pas permis au GAL Pays Tolosan de programmer de nouvelles demandes avant le 4 décembre où le GAL a tenu son cinquième Comité de Programmation qui a sélectionné **3 projets** pour un montant de **40 700 €**. Le 22 janvier 2019, le GAL a tenu son premier Comité de l'année avec la présentation de **4 projets** pour un montant estimé à **200 596 €**.

L'arrêt de l'instruction n'a pas enrayé la dynamique de projet du Pays Tolosan. Aujourd'hui, il y a **17** projets en attente d'instruction, **30** projets en élaboration pour dépôt au service instructeur. L'animation et la gestion du programme Leader nécessitent une forte mobilisation du temps agent (2 ETP).

Il est rappelé que le PETR doit mobiliser des moyens dédiés à la gestion et à l'animation du programme LEADER (à minima à hauteur d'**1.5 ETP**). Le PETR est l'outil d'animation et d'ingénierie à disposition de tous les acteurs, publics et privés du territoire. L'enveloppe dédiée (2 470 000 €) doit être engagée à hauteur de **90%** à la fin 2019. Au premier janvier 2019, elle atteint **50 %**.



TOTAL PROGRAMME	EN INSTRUCTION	EN ELABORATION
1 247 363 €	722 097 €	1 042 946 €

Une demande de dotation complémentaire à mi-parcours à hauteur de **2 100 000 €** a été déposée auprès de l'Autorité de Gestion. L'attribution d'une enveloppe de **740 000 €** a été validée lors de la Commission Permanente du 7 décembre 2018.

En parallèle, un rapport d'évaluation à mi-parcours a été produit. Les conclusions font apparaître la forte dynamique de projets sur le Pays Tolosan : une complémentarité des aides LEADER avec les autres dispositifs (Etat, Région, CD31), une consommation conséquente de l'enveloppe dédiée au territoire, et un montant significatif alloué par porteur de projet.



Il est aujourd'hui primordial d'arriver, d'ici la fin 2019, à programmer notre enveloppe de 3.21 millions d'euros à la hauteur de 90%, tel que prévu lors de la signature de la convention. La dotation complémentaire réhausse le montant à atteindre en fin de programmation.

○ **Programmation 2019 du Contrat de Ruralité (CORU)**

La maquette des opérations présentées au titre du Contrat de Ruralité a été arrêtée le 15 janvier 2019. Elle est en cours de validation avec les services de l'Etat.

La maquette du Contrat de Ruralité 2018 est en augmentation par rapport à l'année 2017 avec un montant des aides attribués de **1 208 787 €**.

○ **Programmation 2019 du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée (CTOP)**

Le nouveau **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée** couvrira la période 2018 – 2021, a été validé lors de la Commission permanente du 12 octobre 2018.

La maquette des opérations présentées au précédent CTOP pour l'année 2018 fait état d'un montant de subvention de **618 889 €**. Les nouveaux dispositifs du CTOP se traduisent par une augmentation conséquente des aides en 2018.

L'année 2019 verra l'élaboration de deux maquettes de programmation, une fin du premier semestre et une seconde, complémentaire, au dernier trimestre 2019. Les projets s'inscrivent au fil de l'eau. Il est rappelé de se rapprocher de l'équipe technique du PÉTR Pays Tolosan pour l'inscription des opérations à l'une de ces deux maquettes de programmation.

V. **RESSOURCES HUMAINES : AGENTS DE LA STRUCTURE ET EVOLUTION DES POSTES EN 2019**

PANORAMA DES EFFECTIFS 2019			
Détail du poste	Catégorie	Indice Brut	Régime indemnitaire
Directrice	A	IB 922	RIFSEEP
Chargé de mission	B	IB 455	RIFSEEP
Gestionnaire	C	Stagiaire FP	RIFSEEP
CEP	B	IB 500	Moins de 1 an

a. **DIRECTRICE – CDI DROIT PUBLIC**

- Gestion administrative et financière du PÉTR
- Veille stratégique, financière et réglementaire
- Suivi et mise en œuvre des missions du PÉTR (Projet de territoire, CRU, LEADER, CORU)
- Management de l'équipe du PÉTR
- Coordination stratégique avec les financeurs
- Accompagnement des porteurs de projets publics et privé



Maison des Associations
Chemin du Cros
31180 Puffiac Tolosan
05.82.95.56.28

b. CHARGE DE MISSION : CDD 6 MOIS JUSQU'AU 28 FEVRIER 2019 PUIS CDD 1 AN : PERSPECTIVES

o Programme LEADER

- Accompagnement des porteurs de projets (publics/privés) : apporter un appui technique aux porteurs de projet pour le montage des dossiers de demandes de financements et cofinancements ;
- Participation aux réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens : représenter la structure auprès des partenaires institutionnels, représenter le territoire dans ces différents réseaux, être le relais de ces réseaux sur le territoire ;
- Participation aux instances du PETR : assurer la coordination entre les actions du PETR et le programme LEADER ;
- Assurer une veille stratégique sur les appels à projets européens et régionaux.

o Actions spécifiques du PETR Pays Tolosan

- Accompagnement du projet **Territoire Numérique et Connecté** et de l'action **Jobijoba**.

Le chargé de mission développement territorial accompagne le développement de l'économie traditionnelle et du tourisme, ainsi que l'expérimentation « Territoire Numérique et Connecté ». L'accroissement du nombre de porteurs de projets sollicitant un soutien technique ainsi que le projet territoire numérique et connecté en phase de déploiement justifie pleinement ce recrutement qui sera vraisemblablement prolongé du fait de l'accroissement de la charge de travail à compter du 1^{er} Mars 2019.

o Perspectives

La reconduction d'un CDD d'un an en attente de concours permettra de continuer à assurer le suivi du programme LEADER, l'ingénierie et l'accompagnement des actions portées par l'agent (Territoire numérique et connecté & JobiJoba).

c. GESTIONNAIRE – CDI DROIT PUBLIC

Outre l'assistance à la directrice des tâches administratives et financières inhérentes à la bonne marche du PETR, l'agent a également en charge :

o Administration générale

- Accueil physique – téléphonique
- Administration générale
- Elaboration/ suivi des budgets - Comptabilité

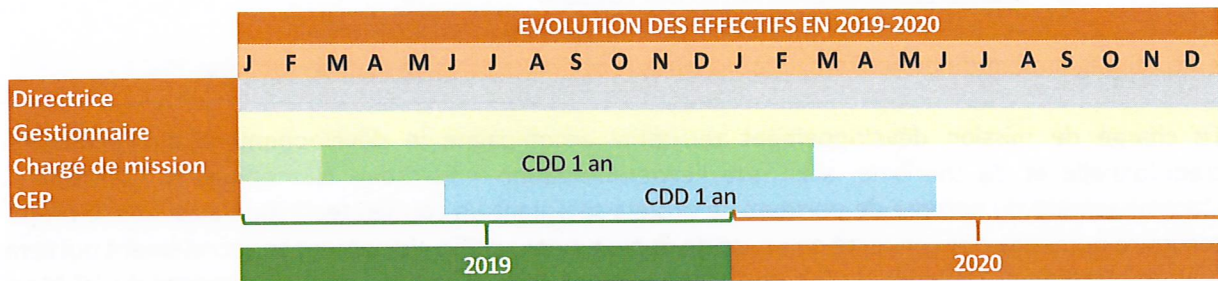
o Gestionnaire LEADER

- Aider les porteurs de projets au montage des dossiers financiers LEADER
 - Accompagner et gérer les dossiers sur le plan administratif
 - Assurer le suivi administratif et financier du programme (tableau de bord...)
 - Veiller au respect des échéances
 - Assurer les relations administratives avec l'Autorité de Gestion
 - Préparer les Comités de Programmation, les groupes de travail et commissions.
- Ce poste est essentiel dans la gestion et de la structure PETR et du dispositif Leader.



- Réalisation de bilans énergétiques du patrimoine des communes du PETR Pays Tolosan
 Plan d'actions de réduction et de maîtrise des coûts de l'énergie
- Suivi énergétique personnalisé des communes
- Accompagnement des communes sur des projets en lien avec l'énergie
 Formation des agents communaux
- Participation aux actions de sensibilisation
- 1^{er} année : appel à candidature de 10 communes pilotes pour déployer ce dispositif

e. TABLEAU RECAPITULATIF DES EVOLUTIONS



VI. AIDES A L'INGENIERIE

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels pour l'ingénierie.

o Europe :

L'aide à l'ingénierie au titre du dispositif LEADER de l'année 2018 est de 81 550 € dont le versement devrait intervenir en 2019.

L'aide à l'ingénierie au titre du dispositif LEADER de l'année 2019 est estimée à 81 550 €.

o Région :

La Région Occitanie apporte un soutien pour l'ingénierie d'autant plus important que la participation financière des EPCI membres atteint les 1.5 € par habitant.

Le montant de l'aide à l'ingénierie de la Région en 2019 est estimé à 40 000 €.

o Département :

L'aide au titre du fonctionnement du CD31 est estimée à 25 000 € pour l'année 2019.

L'ingénierie déployée par le PETR bénéficiera en 2019 d'une aide estimée à 146 550 €.